ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 92327

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la demande des anciens combattants d'instaurer une journée nationale de la Résistance. Celle-ci pourrait être fixée au 27 mai, date de la naissance du Conseil national de la Résistance, présidé par Jean Moulin en 1943. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en l'espèce.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la mémoire conduite par le Gouvernement. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou en engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation de la mémoire de la déportation, Fondation Charles-de-Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. Dans ce cadre, lors de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante du 18 novembre 2005, le Président de la République a approuvé l'institution d'une journée nationale le 18 juin. Le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 instituant le 18 juin de chaque année Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, a été publié au Journal officiel de la République française le 19 mars 2006. S'agissant de la date du 27 mai, le ministre délégué aux anciens combattants rappelle que le Président de la République a présidé une cérémonie de commémoration, le 27 mai 2003, aux Invalides, en présence de nombreux résistants et de jeunes. Par ailleurs, le ministre souligne l'ampleur donnée à la commémoration des événements qui ont conduit à la Libération de la France et à la victoire sur le nazisme. À chaque occasion, un hommage solennel a été rendu au général de Gaulle, aux Français libres, aux Résistants de l'intérieur, afin de manifester la reconnaissance de la nation et de transmettre leur message aux jeunes générations.

Données clés

Auteur : M. Philippe Armand Martin
Circonscription : Marne (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92327
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE92327

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4063
Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6476